



- II - ORIGINE DES CANAUX -

- II-2 - LE CANAL DU MOULIN DES MÉES -

Une charte de 1265 reconnaît aux habitants des Méés, le droit de prendre l'eau dans la Bléone dans le territoire de Malijai et de la dériver par un canal pour l'usage de leurs moulins et l'arrosage de leurs propriétés. (*Jean-Jacques ESMIEU-1803- chapitre 5 - Rivières, Navigation et Canaux d'arrosage, page.136 et chapitre 14 - Droits et usages des habitants des Méés dans le territoire de Malijai, page 510*).

LES MÉES (B.-A.) - Le Pont suspendu sur la Durance



La Durance et le pont, vers 1910

Un document de 1305 indique que les trois “comminaux” ou “syndics” élus chaque année pour administrer la commune ont parmi leurs charges celle d’établir des “pradriers” préposés à l’irrigation des prés avec l’eau du canal du moulin, ces “comminaux” peuvent faire construire des canaux ou fossés pour l’arrosage des jardins. Ce texte note également que les propriétaires des terres arrosées doivent payer les frais de réparation, d’entretien de la prise et du canal à proportion des surfaces arrosées. (*Jean-Jacques ESMIEU-1803- chapitre 5 - Rivières, Navigation et Canaux d’arrosage, pages 151-152 et chapitre 10 - Administration municipale, page 356*).



Canal du moulin des Mées. Passage en tunnel sous le boulevard des Tilleuls

Toujours dans ce même document, le moulin des Mées est qualifié de royal donc du domaine du roi comte de Provence. En 1350 le moulin est cédé aux Beaufort, vicomte de Valernes et seigneur des Mées. Les arrosants paient là aussi une taxe d’arrosage au seigneur. (*4 deniers par éminée de terre- Comptes du receveur de la vicomté de Valernes 1401-1408-MZ Isnard, dans BSSL Tome XI 1903-1904*).

Au cours des XVIe et XVIIe siècles, petit à petit, la communauté des Mées rachète biens communautaires et droits aux seigneurs, les Beaufort et les Montfort.

En 1519, le 4 février, (*Notaire Pélissier les Mées*) la communauté achète le moulin à farine et son canal aux Beaufort. Il devait se trouver alors, à proximité de la ville. Un moulin existait aussi vers la Coste, acheté par la communauté aux Trimond en 1550 (*Jean-Jacques ESMIEU-1803- chapitre 5 - Rivières, Navigation et Canaux d’arrosage, page.150*). Un autre moulin, dit de Clastre, situé en bordure de la Durance, avait aussi été acheté



Canal du moulin des Mées. Passage en tunnel sous le boulevard de la République

par la communauté, à la famille Merle, le 28 février 1527 (*Jean-Jacques ESMIEU-1803- chapitre 5 - Rivières, Navigation et Canaux d'arrosage, page.150*). Ces moulins devaient être vétustes, celui de Clastre est même signalé en ruine. En 1521 la communauté construit un nouveau moulin à farine aux abords immédiats de la ville où il se trouve toujours, et reste le seul en usage pour la ville.

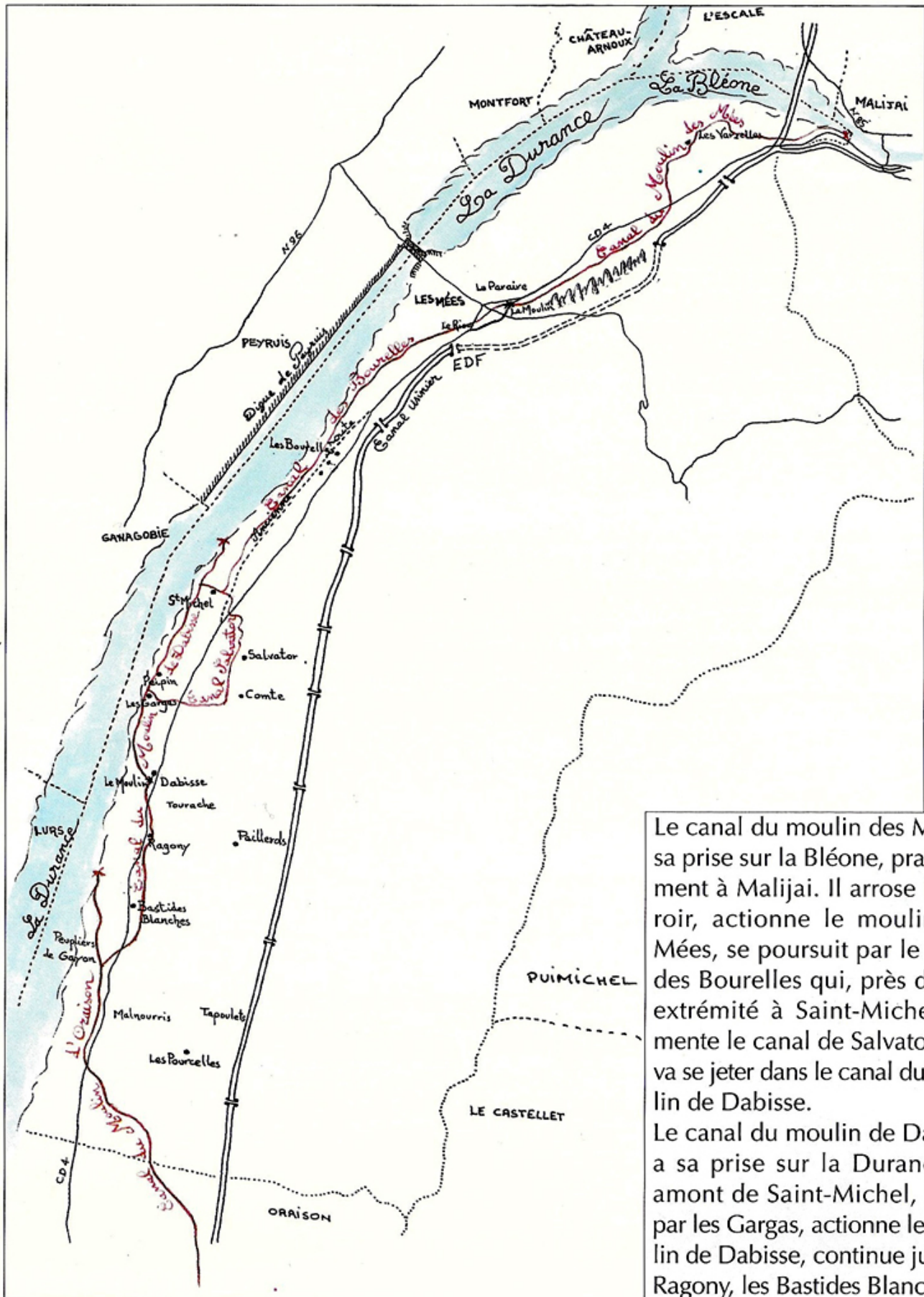
Le canal de fuite de l'ancien moulin était utilisé pour arroser les jardins, un moulin à foulon avait été construit en 1498 (*Jean-Jacques ESMIEU-1803- chapitre 5 - Rivières, Navigation et Canaux d'arrosage, page.150*) dans le quartier qui a gardé son nom, le Paraire.

En 1571, la ville des Mées qui souhaitait établir une prise d'eau solide dans la Bléone, demande à Adam de Craponne, connu pour ses réalisations (canal de Craponne pour irriguer la Crau 1554 – 1559) de venir aux Mées construire une prise d'eau. "Cet ingénieur hydraulicien ordonna des fortifications, il fut construit des arches (caissons en rondins de saules, aulnes ou peupliers, remplis de pierres, c'est l'équivalent d'un gabion) sur la rivière et on travailla à ces ouvrages depuis le mois d'avril jusqu'au premier septembre de la même année (1571).

Mais tous ces ouvrages eurent le même sort que ceux faits précédemment, il n'en reste plus traces aujourd'hui (en 1803), la rivière les a détruits comme elle a détruit tous ceux qu'on a voulu lui opposer depuis..." (*Jean-Jacques ESMIEU-1803- chapitre 5 - Rivières, Navigation et Canaux d'arrosage, page.148*).

Le canal du moulin des Mées a une concession d'eau sur la Bléone de trois moulans soit 750 à 800 litres par seconde.

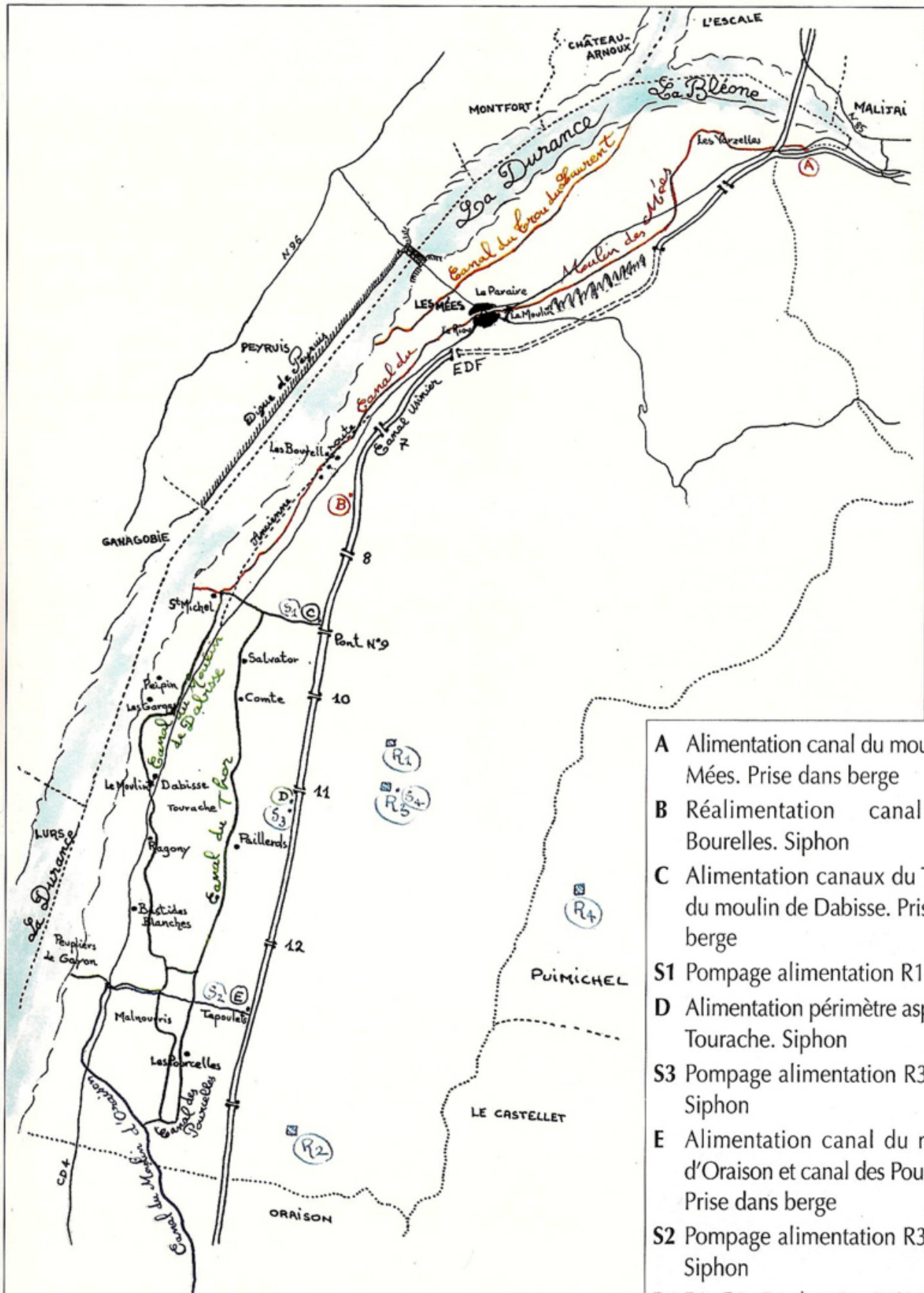
RESEAU DES CANAUX VERS 1810



Le canal du moulin des Mées a sa prise sur la Bléone, pratiquement à Malijai. Il arrose le terroir, actionne le moulin des Mées, se poursuit par le canal des Bourelles qui, près de son extrémité à Saint-Michel alimente le canal de Salvator puis va se jeter dans le canal du moulin de Dabisse.

Le canal du moulin de Dabisse a sa prise sur la Durance en amont de Saint-Michel, passe par les Gargas, actionne le moulin de Dabisse, continue jusqu'à Ragony, les Bastides Blanches et va se jeter dans le canal du moulin d'Oraison.

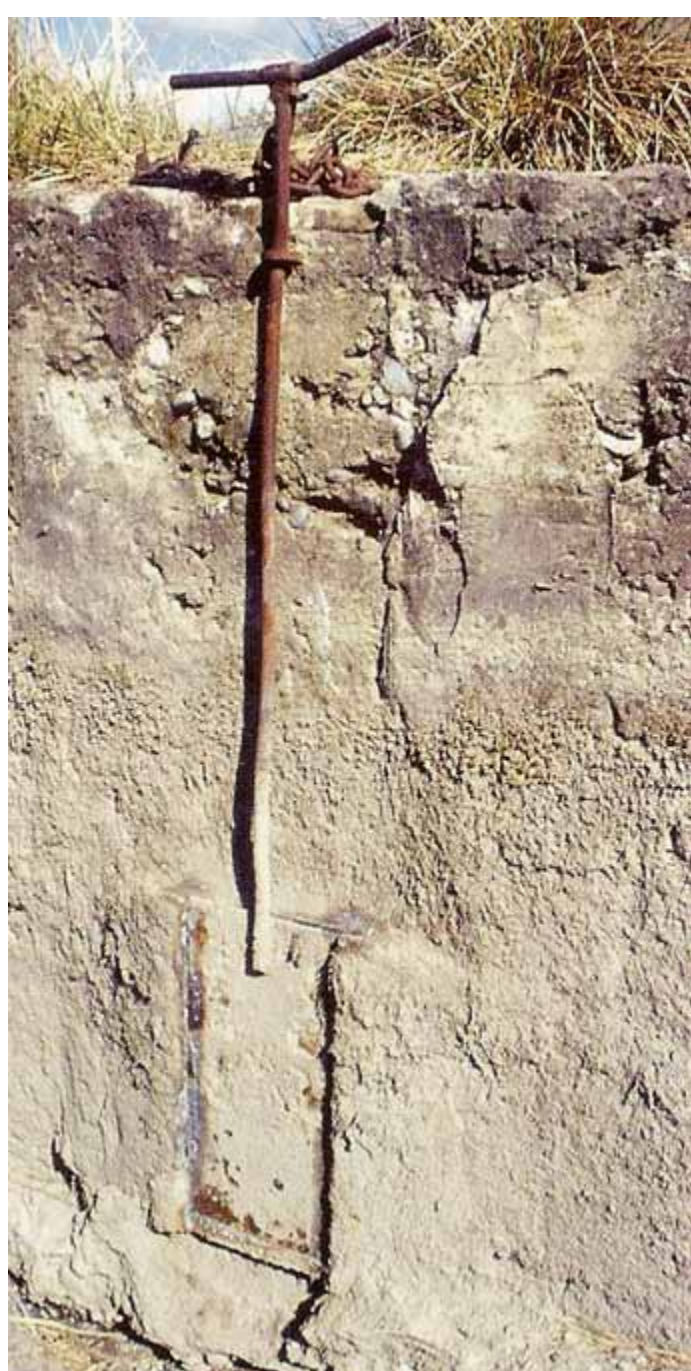
RESEAU ACTUEL



- A** Alimentation canal du moulin des Mées. Prise dans berge
- B** Réalimentation canal des Bourelles. Siphon
- C** Alimentation canaux du Thor et du moulin de Dabisse. Prise dans berge
- S1** Pompage alimentation R1 IPCM
- D** Alimentation périmètre aspersion Tourache. Siphon
- S3** Pompage alimentation R3 IPCM Siphon
- E** Alimentation canal du moulin d'Oraison et canal des Pourcelles. Prise dans berge
- S2** Pompage alimentation R3 IPCM Siphon
- R1 R2- R3- R4-** bassins IPCM
- S4** Pompage alimentation R4



*Prise sur la Bléone du canal du moulin
des Mées. Etat vers 1980*



Martelière sur le canal des Mées